

**Zeitschrift:** Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera  
**Herausgeber:** Schweizerische Numismatische Gesellschaft  
**Band:** 18-22 (1968-1972)  
**Heft:** 72

**Artikel:** Moneta Galliarum ou Moneta Lugduni?  
**Autor:** Bastien, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-170879>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# SCHWEIZER MÜNZBLÄTTER

## *Gazette numismatique suisse*

Herausgegeben von der Schweizerischen Numismatischen Gesellschaft

*Publiée par la Société suisse de numismatique*

*Redaktionskomitee:* Dr. H. A. Cahn/Basel, Prof. Dr. H. Jucker/Bern, Dr. Colin Martin/Lausanne,  
Dr. L. Mildenberg/Zürich, Prof. Dr. D. Schwarz/Zürich

*Redaktion:* Dr. H. U. Geiger, Zürich, Dr. B. Kaposy, Bern. Bernisches Historisches Museum,  
Münzkabinett, Helvetiaplatz 5, CH - 3000 Bern

*Administration:* Ch. Lavanchy, 14, av. Rambert, CH 1000 Lausanne, Compte de chèques 10-23071

Erscheint vierteljährlich · Abonnementspreis: Fr. 30.— pro Jahr (gratis für Mitglieder der Schweiz. Numismatischen Gesellschaft) · Insertionspreis: Viertelseite Fr. 30.— pro Nummer, Fr. 90.— im Jahr. Die Mitglieder der SNG erhalten gratis: Münzblätter und Numismatische Rundschau. Beitrag für lebenslängliche Mitgliedschaft Fr. 500.—, Jahresbeitrag Fr. 40.—

Revue trimestrielle · Prix d'abonnement: fr. 30.— par an (envoi gratuit aux membres de la SSN) · Prix d'annonces: Un quart de page fr. 30.— par numéro, fr. 90.— par an. Les membres de la SSN reçoivent gratuitement: Gazette Numismatique et Revue de Numismatique. Cotisation de membre à vie fr. 500.—, cotisation annuelle fr. 40.—

### Inhalt – Table de matières

*Pierre Bastien:* Moneta Galliarum ou Moneta Lugduni?, S. 113. — *H. E. Pagan:* The Solothurn Hoard re-assessed, S. 117. — Numismatische Miszellen - Mélanges numismatiques: Un dinaro coniato nel primo anno del terzo regno di Mohammed ibn Qalaun (A. H. 709 = A. D. 1310), S. 122; Die solothurnische Doppelduplone von 1813, S. 124. — Münzfunde - Trouvailles monétaires, S. 125. — Altes und Neues - Nouvelles d'hier et d'aujourd'hui, S. 130. — Der Büchertisch - Lectures, S. 133. — Abkürzungsverzeichnis, S. 136.

## MONETA GALLIARUM OU MONETA LUGDUNI ?

Pierre Bastien

La réouverture de l'atelier monétaire de Lyon après la réforme d'Aurélien <sup>1</sup> est un fait accepté par tous les numismates <sup>2</sup>.

L'atelier émet des *aurei* et des *antoniniani* sans marque, puis quatre officines s'ouvrent pour la frappe des *antoniniani*. Elles se distinguent par les lettres numé-

<sup>1</sup> La réouverture suit la répression de la révolte des lyonnais, lors du second séjour d'Aurélien en Gaule et ne doit pas intervenir avant la fin de 274 et peut-être le début de 275. Cf. L. Homo, Essai sur le règne de l'empereur Aurélien, Paris 1904, 310 et 311.

<sup>2</sup> L'atelier avait été utilisé précédemment par Clodius Albinus en 196 et 197. On a longtemps admis qu'il avait repris son activité sous le règne conjoint de Valérien et Gallien et que Postume y avait frappé une partie de son monnayage. Depuis les travaux de G. Elmer on attribue à Cologne les frappes gauloises de Valérien, Gallien et leur famille et de l'usurpateur Postume. Cf. G. Elmer, Die Münzprägung der gallischen Kaiser in Köln, Trier und Mailand, Bonner Jahrb. 146, 1941, 1 ss. Les monnaies de Postume émises à Cologne forment un ensemble homogène et l'hypothèse d'un second atelier fonctionnant à Lyon au début du règne semble à écarter. Cf. à ce sujet P. Bastien, Le Monnayage de bronze de Postume, Wetteren 1967, 16 à 18, 28, 45 à 48.

rales A, B, C, D associées à la lettre L, abréviation de *Lugdunum*. Dans les deux émissions  $\overline{\quad}$ ,  $\overline{\quad}$ ,  $\overline{\quad}$ ,  $\overline{\quad}$ , et  $\overline{\quad}$ ,  $\overline{\quad}$ ,  $\overline{\quad}$ ,  $\overline{\quad}$  les 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> officines sont réservées à Aurélien, les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> à Séverine. L'assassinat d'Aurélien sera suivi d'un interrègne de quelques semaines <sup>3</sup>, puis de l'élection de Tacite par le sénat, le 25 septembre 275. Les ateliers monétaires de l'empereur défunt reprennent la frappe pour son successeur dans le même nombre d'officines et généralement avec des marques similaires. A Lyon, après une série d'*antoniniani* sans marque <sup>4</sup>

R/ AEQVITAS AVG, R/ PAX PVBLICA, R/ PROVID DEOR.  
R/ PROVIDEN DEOR, R/ PROVIDENTIA DEORVM, R/VIRTVS AVG <sup>5</sup>,  
on retrouve les quatre officines dans six émissions:

1<sup>re</sup>:  $\overline{\quad}$ ,  $\overline{\quad}$ ,  $\overline{\quad}$ ,  $\overline{\quad}$  <sup>6</sup>  
A A B A C A D A

2<sup>e</sup>:  $\overline{\quad}$ ,  $\overline{\quad}$ ,  $\overline{\quad}$ ,  $\overline{\quad}$  ou  $\overline{\quad}$   
.A.A. .B.A. .C.A. .Δ.A. .A.Δ.

3<sup>e</sup>:  $\overline{AA}$ ,  $\overline{BA}$ ,  $\overline{CA}$ ,  $\overline{\Delta A}$ , ou  $\overline{A\Delta}$

4<sup>e</sup>:  $\overline{A *}$   $\overline{B *}$   $\overline{C *}$   $\overline{\Delta *}$  <sup>7</sup>

5<sup>e</sup>:  $\overline{I^*}$ ,  $\overline{II^*}$ ,  $\overline{III^*}$ ,  $\overline{IIII^*}$

6<sup>e</sup>:  $\overline{I}$ ,  $\overline{II}$ ,  $\overline{III}$ ,  $\overline{IIII}$

Deux changements sont à signaler: dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> émissions la transformation du D en Δ et dans les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> émissions l'apparition de la lettre A dont la signification a échappé jusqu'ici à toute analyse. En dépit de cette difficulté la plupart des auteurs n'hésitent pas à maintenir à Lyon l'atelier à quatre officines utilisé par Tacite. C'est le cas, par exemple, de E. Lépaulle, A. Blanchet, M. Bernhart et R. Delbrueck <sup>8</sup>. E. Babelon toutefois ne prend pas parti et attribue à Lyon un monnayage d'Aurélien, Florian, Probus et Carus en ignorant Tacite <sup>9</sup>. D'autres numismates

<sup>3</sup> Cet interrègne, évalué à 6 mois dans l'Histoire Auguste (S. H. A., éd. E. Hohl, Leipzig 1927, Vita Aureliani, 40, 4, Vita Taciti, 2, 6) est ramené à 3 ou 4 semaines par L. Homo, op. cit., 336 à 340.

<sup>4</sup> Deux *antoniniani* reprennent les marques d'Aurélien. L'un est cité par P. H. Webb, RIC V 1, n° 25, R/FIDES MILITVM  $\overline{\quad}$ , l'autre par L. A. Milani, Il ripostiglio della Venera, dans

Atti R. Accad. Lincei, 4, 1880, n° 1875, R/ SPES PVBLICA  $\overline{\quad}$ .

<sup>5</sup> Les revers cités par Webb, RIC V 1, nos 16 et 17, CONSERVAT MILIT, n° 32, MARS PACIF, n° 46, PROVID AVG, n° 66, VBERITAS AVG demandent confirmation.

<sup>6</sup> La marque  $\overline{\quad}$  est signalée par L. A. Milani, op. cit., n° 1800, R/PAX AVG.

<sup>7</sup> P. H. Webb, op. cit., n° 58, signale le sigle  $\overline{*C}$ , qui correspond peut-être à une série complète.

<sup>8</sup> E. Lépaulle, La monnaie romaine à la fin du haut-empire, 2<sup>e</sup> partie, RN 1889, 130. A. Blanchet, Manuel de Numismatique Française, I, Paris 1912, 136. M. Bernhart, Handbuch zur Münzkunde der römischen Kaiserzeit, Halle 1926, 338. R. Delbrueck, Die Münzbildnisse von Maximinus bis Carinus, Berlin 1940, 162 et 163.

<sup>9</sup> E. Babelon, Traité des monnaies grecques et romaines, I, Paris 1901, 1014.

estiment que l'atelier de Lyon a été évacué durant le règne de Tacite et préfèrent l'appellation d'atelier des Gaules. C'est l'opinion de P. H. Webb <sup>10</sup> qui envisage même le transfert à Arles en raison de l'apparition de la lettre A sur les monnaies, tout en reconnaissant que la gravure des coins et la frappe restent l'œuvre d'ouvriers lyonnais. Plus récemment V. Picozzi <sup>11</sup> admet lui aussi la théorie du déplacement de la Monnaie de Lyon à Arles.

En fait deux problèmes se posent. Y a-t-il continuité entre l'atelier de *Lugdunum* créé par Aurélien, l'atelier utilisé par Tacite et celui de Florian dont nul ne discute d'ailleurs le siège lyonnais? L'atelier de *Lugdunum* a-t-il été évacué et transféré dans une autre ville sous le règne de Tacite?

La continuité des émissions d'Aurélien et de Tacite paraît évidente. Les effigies de la dernière série d'*antoniniani* d'Aurélien et celles des premières frappes de Tacite s'apparentent nettement et proviennent parfois de la même main. La graphie très particulière de l'atelier de Lyon s'observe sur les monnaies des deux règnes. Enfin la division en quatre officines se perpétue sous Tacite et ses successeurs jusqu'à la contraction en trois officines opérée par Dioclétien vers 288–289. Par ailleurs les *antoniniani* de Florian —, —, —, —, frappés à Lyon, reprennent les marques

I II III IIII

de la dernière émission de Tacite et le portrait du nouvel empereur se distingue à peine de celui de son prédécesseur. Le personnel de l'atelier de *Lugdunum* installé par Aurélien a donc procédé aux émissions monétaires de Tacite, Florian et de leurs successeurs. La découverte dans le trésor de Fresnoy-lès-Roye I <sup>12</sup> d'une monnaie inédite de Lyon nous en apporte une nouvelle preuve. Il s'agit d'un *antoninianus* de Probus

D/ IMP C M AVR PROBVS AVG, buste cuirassé et radié à droite

R/ TEMPORVM FELICITAS <sup>A \*</sup> —, Félicité debout à gauche, tenant une corne d'abondance et un caducée.

3,70 g



Le coin de revers n'a pu être gravé qu'au cours de la 4<sup>e</sup> émission de Tacite <sup>A \*</sup> —, B \* C \* Δ \* et non sous le règne de Probus. En effet les émissions de ce dernier empereur à Lyon sont signées —, —, —, —, sauf la dernière qui se distingue

I II III IIII

par les lettres A, B, C, D (et non Δ) dans le champ, mais sans étoile comme différent. De plus, dans cette série, la Félicité est debout à droite et la légende abrégée en

<sup>10</sup> P. H. Webb, *Third-century roman mints and marks*, NC 1921, 236 et 251. RIC V 1, 322 et 323.

<sup>11</sup> V. Picozzi, *La Monetazione Imperiale Romana*, Rome 1966, 48.

<sup>12</sup> Au sujet des deux trésors de Fresnoy-lès-Roye, cf. P. Bastien, *Trouvailles de Fresnoy-lès-Roye*, dépt. Somme, a. Montdidier, c. Roye (note prélim.) Bull. Soc. Franç. Numismatique 1967, 150 et 151. P. Bastien, *Découverte d'un deuxième trésor de monnaies romaines à Fresnoy-lès-Roye*, dans Bull. Soc. Franç. Numismatique 1968, 288 et 289.

TEMPOR FELICIT. Quant au portrait de l'*antoninianus* de Frcsnoy-lès-Roye, très proche de ceux de Florien et même de Tacite, il appartient au tout début du règne. Il ne ressemble en rien à l'effigie de la dernière émission lyonnaise de Probus au visage beaucoup plus maigre, plus anguleux et plus petit. Le remploi d'un coin de revers de Tacite par Probus confirme donc la continuité du monnayage d'Aurélien à Probus dans un atelier lyonnais.

Ces faits n'écartent pas l'hypothèse d'une évacuation momentanée, sous le règne de Tacite, du personnel et du matériel de la Monnaie de *Lugdunum*. En effet la lettre A, reproduite après chaque lettre numérale d'officine dans les trois premières émissions signées de Tacite, peut être interprétée comme une marque d'atelier, d'où la théorie d'un transfert à *Arelate*. Pour expliquer ce transfert il faut invoquer des événements particulièrement graves. Or il semble assuré que la première phase de l'invasion des Francs et des Alamans ait suivi la mort d'Aurélien<sup>13</sup>. Tacite, dans la crainte d'une occupation de la ville par les barbares, aurait pu décider l'évacuation de son atelier monétaire. Mais *Lugdunum* était protégée par ses remparts et elle fut l'une des rares villes des trois Gaules à ne pas être violée par l'envahisseur<sup>14</sup>. Aurait-on risqué la prise du matériel et des métaux précieux de l'atelier en leur faisant prendre la route d'Arles, alors qu'ils étaient à l'abri de solides murailles?

Quant à la lettre A, il n'est pas certain qu'elle corresponde à une initiale d'atelier. Elle peut n'être qu'un simple différent comme nous en retrouverons ultérieurement de nombreux cas. Citons, par exemple, les lettres Γ et F dans les émissions

$$\frac{A \ \Gamma}{TR}, \frac{B \ \Gamma}{TR}, \frac{C \ \Gamma}{TR} \text{ de folles de Trèves en 296–297}^{15} \text{ et } \frac{R \ F}{A}, \frac{R \ F}{B}, \frac{R \ F}{\Gamma}, \frac{R \ F}{\Delta},$$

$$\frac{R \ F}{\zeta}, \frac{R \ F}{H}, \frac{R \ F}{\Theta}$$

des folles de Rome en 298–299<sup>16</sup>. On objectera que l'atelier de Trèves signe TR et Rome R, mais l'époque de Tacite et de ses successeurs la marque de Lyon n'apparaît jamais et il faut attendre le règne de Carin et Numérien augustes pour observer la signature LVG sur des *antoniniani*. Ce qui tend à prouver la valeur de différent des lettres A c'est que celles de la 3<sup>e</sup> émission de Tacite

$$\frac{A \ A}{\quad}, \frac{B \ A}{\quad}, \frac{C \ A}{\quad}, \frac{\Delta \ A}{\quad},$$

seront remplacées par des étoiles dans l'émission suivante:

$$\frac{A \ *}{\quad}, \frac{B \ *}{\quad}, \frac{C \ *}{\quad}, \frac{\Delta \ *}{\quad}.$$

En conclusion on peut admettre que l'atelier de *Lugdunum* réouvert par Aurélien n'a pas été évacué par Tacite et que la lettre A, interprétée parfois comme l'initiale d'*Arelate* ne doit être qu'un différent utilisé dans les trois premières émissions de Tacite.

<sup>13</sup> C. Jullian, Histoire de la Gaule, IV, Paris 1920, 599. M. Besnier, L'empire romain de l'avènement des Sévères au Concile de Nicée, Histoire Romaine, IV, 1<sup>re</sup> partie, Paris 1937, 271.

<sup>14</sup> C. Jullian, op. cit., 601.

<sup>15</sup> RIC VII, 181 à 183.

<sup>16</sup> RIC VII, 335 et 360.